

CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE

106, rue du Bac
75341 PARIS Cedex 07
Tél. 42 22 57 08

MÉMORANDUM

à propos de

la CONFÉRENCE des NATIONS UNIES

SUR

POPULATION

ET

DÉVELOPPEMENT

(Le Caire - 3-12 septembre 1994)

Paris, 1 juillet 1994



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
"POPULATION ET DEVELOPPEMENT"**

Le Caire - 3-12 septembre 1994

MEMORANDUM

**à l'attention de Monsieur Edouard BALLADUR,
Fundação Cuidar o Futuro
Premier Ministre**

**de la part de Mgr Joseph DUVAL,
Président de la Conférence des Evêques de France**

TABLE DES MATIERES

I- LA CONFERENCE DU CAIRE, SA PREPARATION Page 2

II- PRINCIPES Page 4

III- APPLICATIONS Page 6

Fundación Cuidar o Futuro

I - LA CONFERENCE DU CAIRE - SA PREPARATION

La prochaine Conférence des Nations unies "Population et Développement" (Le Caire, 3-12 septembre 1994) aborde des questions fondamentales pour l'avenir des populations au XXI^e siècle : étapes de la croissance de la population mondiale (2015, 2050 et au-delà), conditions de la procréation, signification et exercice de la sexualité, structures et formes de la famille, migrations internationales, coopération pour le développement, sauvegarde de l'environnement, ... Autant de défis pour l'évolution des sociétés humaines et pour leurs relations ; défis pour l'homme, les hommes et l'humanité entière. Si les Etats ont une responsabilité pour tracer ensemble les voies de ces évolutions, les sociétés civiles et leurs diverses organisations sont directement partie prenante pour fixer ces orientations et coopérer à leur mise en oeuvre. Plus encore, les religions, dépositaires d'un message spécifique et transcendant sur l'homme et son devenir, sont amenées à intervenir dans ces domaines non seulement au nom de leur foi, mais aussi au nom des valeurs qu'elles proposent à tous pour construire ensemble une société de justice et de paix et réaliser, selon le mot du pape Jean-Paul II, une civilisation de l'amour.

L'Eglise catholique, plus spécialement, intervient par le Saint-Siège et en la personne du pape Jean-Paul II. Le Saint-Siège, en effet, participe, en tant qu'Etat-membre, à la préparation et à la tenue de la Conférence du Caire, comme d'ailleurs il avait déjà participé aux deux précédentes Conférences sur la Population, à Bucarest (1974) et à Mexico (1984). A cette action du Saint-Siège, les Conférences épiscopales des différents pays sont associées.

La Conférence du Caire "Population et Développement" envisage d'adopter un "Programme d'action", fixant, à partir de l'énoncé de principes, des "objectifs quantitatifs et qualitatifs" pour les vingt prochaines années. Le Programme d'action (en cours d'examen) invite les Etats "à des engagements précis dans le cadre d'un nouveau contrat mondial conclu entre tous les pays et les peuples du monde dans un esprit de responsabilité commune envers autrui et la planète qui abrite l'humanité" (1.21). Ambition légitime, pour la réalisation de laquelle le Projet de Programme d'action propose des moyens (principes et applications) qui, pour l'Eglise catholique, appellent à la fois des précisions indispensables et de sérieuses réserves.

Le Projet du Programme d'action a été disponible, pour examen, en février 1994, en vue de la 3^e session du Comité préparatoire de la Conférence (New York, 4-22 avril 1994), au cours de laquelle chaque délégation nationale a pu faire valoir ses avis et proposer des amendements, en vue de la recherche d'un consensus.



Pour sa part, le Saint-Siège, après une étude approfondie du texte proposé, a émis de fortes réserves sur plusieurs orientations (principes et applications) de ce document.

En vue de la réunion de New York, le pape Jean-Paul II, lors d'une audience officielle (18 mars), accordée à Madame Nafis SADIK, Secrétaire générale de la Conférence du Caire, lui a fait part de sa "sérieuse préoccupation à l'égard du Projet de Programme d'action", et a rappelé les positions de l'Eglise catholique sur ces questions essentielles et complexes.

Le 19 mars, le pape Jean-Paul II a adressé une lettre autographe, personnelle, à tous les chefs d'Etat, en leur manifestant la "douloureuse surprise" que lui causait le document préparatoire de la Conférence. Après avoir précisé les points essentiels controversés, il termine par un appel personnel : "J'en appelle à vous, Monsieur le Président, qui avez à coeur le bien de vos concitoyens et de toute l'humanité. Il importe de ne pas affaiblir l'homme, son sens du caractère sacré de la vie, sa capacité d'aimer et de se sacrifier. On touche à des points sensibles par où nos sociétés se font et se défont."

En même temps, le Secrétaire d'Etat, le Cardinal SODANO, dans une réunion exceptionnelle (25 mars) du Corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, priait les Ambassadeurs d'informer leurs gouvernements respectifs des inquiétudes et des réserves du Saint-Siège sur le Projet du Programme d'action. Le 19 mars, le Cardinal SODANO en informait directement les présidents des Conférences épiscopales, invitant chacun à prendre contact avec les autorités compétentes de leur pays pour leur faire connaître, avant et en vue de la réunion du Comité préparatoire de New York (4-22 avril 1994), les observations critiques que le Saint-Siège faisait au Projet de Programme d'action. Pour la France, les observations du Saint-Siège ont été transmises aussitôt au Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères à l'attention de la Délégation française à New York.

La réunion de New York a donné lieu à des échanges souvent difficiles sur des points que le Saint-Siège estime fondamentaux, sans pouvoir aboutir à un consensus. Ces points restent donc encore en discussion avant et pour la Conférence du Caire.

Ce memorandum, à l'attention spéciale du Premier Ministre, éclaire les points de divergence, en souhaitant que les autorités gouvernementales comprennent mieux les positions du Saint-Siège et puissent leur apporter un soutien de responsabilité. D'une manière analogue, l'Episcopat français avait été en contact pour les Conférences de Bucarest (1974) et de Mexico (1984) avec les autorités gouvernementales du moment.



II - PRINCIPES

Plusieurs principes, énoncés au début du Projet de Programme d'action (ch. II) et repris ensuite dans les diverses parties d'applications, sont nouveaux, sans justification éthique, avec une énonciation ambiguë, et discutables.

1. "Le droit à la reproduction" est introduit à plusieurs reprises et sous diverses formulations. Il est présenté comme un droit fondamental, en premier lieu pour la femme. Ce droit donne lieu au libre choix de procréation, avec et y compris le choix de non-procréation et de l'avortement. Au-delà des cas extrêmes des conditions de vie pour la mère ou pour le fœtus, le texte du Projet tend à ouvrir le chemin à la légalisation de tout avortement, selon le libre choix de la mère. Le Projet parle en effet de la santé de la reproduction : l'avortement est proposé pour éliminer les naissances non désirées, sans aucune indication sur les motifs et sur les qualifications de ces choix. Au nom du respect de la vie dès la conception et du respect de toute vie humaine, l'Eglise ne peut admettre cette extension progressive et indéterminée de l'avortement.

Du reste, l'expression "droit à la reproduction" ne fait pas partie du vocabulaire usuel de la démographie, ni du développement. Aucun document des Droits de l'homme n'utilise ces termes. Peut-on ainsi étendre, sans justification ni précision, les Droits de l'homme ? Nulle part dans le Projet, ce nouveau droit n'est défini dans son contenu et dans ses limites, sinon que le plus souvent il s'ouvre sur l'avortement possible et légitime.

2. La conception de la sexualité, qui sous-tend le Projet, est totalement individualiste, oubliant sa finalité essentielle qui est la relation à l'autre et à la procréation. Individualiste, elle s'ouvre alors à toute forme d'exercice et d'expérimentation, et ceci dès le jeune âge, et sans aucun fondement éthique. Le Projet parle alors de "santé sexuelle" qui inclut une totale permissivité.

Dans cette présentation de la sexualité, aucune mention n'est faite de ce qui peut rapprocher l'homme et la femme pour et dans la relation sexuelle, à savoir l'amour et le désir d'enfant. L'absence complète dans le Projet du terme "amour" (entre l'homme et la femme, avec et en vue des enfants) est significative de son esprit et de l'atomisation individualiste de la société vers laquelle le texte semble tendre, peut-être inconsciemment.

3. L'éclatement du concept de famille est souligné dans le Projet et est admis comme une évolution normale. Si, dans l'énoncé des principes, il est rappelé que "la famille est l'élément naturel et fondamental de la société", le chapitre IV du Projet (La famille, ses fonctions, sa composition et sa structure) utilise des vocabulaires élargis et flous, tels que "diversité et pluralité des modèles familiaux", "unions"; ces langages tendent à mettre au même niveau que la famille constituée les diverses formes de cohabitation, avec l'extension aux familles dites monoparentales, aux couples homosexuels...

La famille n'est pas présentée comme une institution reconnue par le mariage et stable : stabilité nécessaire pour l'éducation des enfants et pour la société elle-même. Le Projet semble éviter d'employer le mot de "mariage". En l'Année internationale de la Famille, on regrettera que les valeurs morales, culturelles et religieuses qui assurent l'unité et la stabilité de la famille, pour l'éducation des enfants et la continuité des générations, soient ainsi omises ou refusées.

4. L'absence de référence à une moralité caractérise le Projet. L'introduction de principes nouveaux (ch. II) se fait sans aucune référence à une éthique. De même, la complexité du point de vue éthique des questions de population est négligée.

Par ailleurs, l'idéologie du Projet semble prétendre qu'il ne revient pas aux Etats de proposer la moralité, encore moins de l'imposer. Pourtant, le Projet propose des programmes vastes et complets d'éducation, avec l'appui des médias, pour soutenir ses propres points de vue sur les questions de population et de sexualité, et il n'intègre pas la protection de la conscience de ceux qui ne partagent pas ses positions. Aucune référence n'est faite aux valeurs culturelles et religieuses concernant les décisions de planification familiale et le choix des méthodes.

III. APPLICATIONS

Sans entrer dans toutes les dispositions présentées par le Projet, dont beaucoup sont intéressantes et justifiées, il convient de joindre aux appréciations sur les principes quelques observations sur leurs applications.

1. Le Projet propose des mesures rigoureuses pour réduire rapidement la croissance de la population mondiale et la stabiliser vers le milieu du XXI^e siècle en visant à atteindre alors l'hypothèse basse des projections démographiques. D'où une volonté néomalthusienne qui parcourt tout le texte.

Le Projet ne souligne pas assez que depuis deux décennies déjà la croissance de la population mondiale connaît une baisse qui devrait se prolonger et s'accroître sans avoir à recourir à des méthodes autoritaires et anticonceptionnelles, et atteindre une stabilisation (croissance zéro) à la fin du XXI^e siècle. Successivement chaque continent devrait atteindre cet équilibre (croissance zéro), en commençant par l'Europe dès le début du XXI^e siècle. Une explosion démographique exponentielle n'est plus à craindre. De plus, les affirmations que la "stabilisation rapide de la population mondiale à un niveau moindre aiderait la réalisation d'un développement durable" et serait nécessaire pour la préservation de l'environnement ne sont pas acceptées par tous.

Les progrès des connaissances et des technologies laissent penser que la Terre est capable de satisfaire les besoins croissants d'une population plus nombreuse, à condition de créer les conditions d'une plus juste répartition internationale dans une perspective de réelle solidarité mondiale.

Les propositions néomalthusiennes du Projet expriment peut-être la crainte implicite des pays industrialisés à haut niveau de vie de voir les pays en développement exercer, sur eux, une pression démographique forte et exigeante pour le partage des ressources (naturelles et produites). Les pays occidentaux veulent imposer aux autres pays (continents, races, civilisations) leur modèle de développement et de société (familiale d'abord). Les médias jouent un rôle important dans cette proposition.

2. La baisse de la fécondité est spécialement espérée et recommandée à partir d'une diffusion accentuée des méthodes contraceptives et d'une conception individualiste de la sexualité. C'est oublier que l'évolution de la fécondité dépend de beaucoup d'autres facteurs (économiques, sociaux, juridiques, culturels et religieux). Il est nécessaire de respecter la liberté des comportements correspondants, sans prétendre proposer - sous prétexte de modernité - une perspective unique et restrictive, aux conséquences incertaines, voire dangereuses. Comparant le Projet du Caire aux documents antérieurs,



le pape Jean-Paul II dans la Lettre aux chefs d'Etat s'inquiète : "Les innovations que ce Projet contient tant au niveau des concepts que de la terminologie en font un texte fort différent des documents des Conférences de Bucarest et de Mexico. On ne peut que craindre les dérives morales qui pourraient bien entraîner l'humanité vers une déroute, dont la première victime serait l'homme lui-même ... L'unique réponse à la question démographique et aux enjeux posés par le développement intégral de la personne et des sociétés semble se réduire à la promotion d'un style de vie dont les conséquences, s'il était accepté comme modèle et plan d'action pour l'avenir, pourraient se révéler particulièrement négatives. Les responsables des nations se doivent de réfléchir en profondeur et en conscience sur cet aspect des choses."

3. Le Projet ne fournit aucune analyse approfondie de la relation complexe entre population et développement ; c'est pourtant un thème essentiel puisque le titre de la Conférence du Caire est "Population et Développement".

A la Conférence de Bucarest (1974), on en était resté à la double affirmation, paradoxale et quelque peu simpliste : la croissance démographique constitue un frein majeur au développement ; et le développement est une voie pour obtenir une baisse de croissance de la population. Ces deux thèses se sont alors heurtées. S'appuyant ensuite sur des expériences concrètes, les experts - démographes et économistes - n'ont pas confirmé cette relation rigoureuse entre population et développement. D'autres facteurs interviennent, que le Projet du Caire n'analyse pas.

Du reste, le concept de développement est lui-même en crise ; on ne peut le réduire à la seule croissance économique (pourtant nécessaire) en oubliant les autres dimensions du développement humain et leurs interconnexions (social, politique, culturel, religieux). A toutes ces dimensions, l'Eglise apporte une attention particulière, avec des propositions d'orientations et d'actions.

4. Les disparités des croissances démographiques entre continents et entre nations vont s'accroître au XXI^e siècle, donnant une urgence particulière aux migrations internationales. Le Projet (ch. X) met en avant "le droit de chaque Etat-nation de décider souverainement qui pourra entrer sur son territoire et y séjourner et dans quelles conditions". Aujourd'hui où tous les territoires émergés sont attribués à une nation avec ce droit souverain d'accepter ou de refuser les migrants, il serait opportun de prendre en compte les interdépendances de plus en plus nombreuses de la communauté internationale et de chercher comment aménager ce droit souverain avec le devoir d'accueil aux populations trop nombreuses sur leur espace national et sans ressources suffisantes pour construire et rendre effective la convivialité mondiale.

Sans doute un Etat a-t-il le droit de protéger son territoire face à une poussée migratoire trop forte. Cependant, au moment où les échanges économiques s'élargissent et visent à réduire les protectionnismes nationaux et régionaux au profit d'un bien commun plus large, la question des protectionnismes démographiques rigoureux et discriminatoires se pose, dans une perspective de plus juste répartition des ressources (espaces et biens) et de paix.

En matière de migrations, le Projet ne mentionne pas "l'exode des cerveaux" des pays d'émigration, avec les conséquences d'appauvrissement qui en résultent pour eux.

5. La dégradation de l'environnement est un souci commun de toutes les nations (Conférence de Rio, juin 1992) en vue des générations futures. La composante démographique y intervient, mais elle n'est pas la seule ; elle agit de façon très diverse par les comportements des populations, tant des pays industrialisés (technologie, modes de production et de consommation) que des pays en développement (dilapidation des ressources naturelles - terres et forêts - et pauvretés). Une solidarité transgénérationnelle et planétaire doit être instaurée et conduire à des programmes précis d'action.

6. A juste titre, le Projet parle du sida (ch. VI et VIII), pandémie redoutable et mondialement menaçante. Spécialement dans certains pays (la France y compris) et pour certains continents (l'Afrique). Aux mesures prises (prévention et préservation) aux niveaux national et international, il conviendrait de joindre une réflexion plus large, sociale et éthique, sur les comportements qui développent les risques d'infection du sida.

La gravité de cette menace pour le présent et l'avenir des populations appelle une concertation internationale plus active au niveau de la recherche (fondamentale et appliquée) pour accélérer la découverte des remèdes à ce fléau. En attendant, la société doit prendre en charge, par une solidarité effective et attentive, ceux qui sont atteints par ce mal, ainsi que les enfants contaminés dès leur naissance.

7. Les problèmes posés aux populations à faible fécondité (au-dessous du taux de reproduction) et à vieillissement accentué sont peu évoqués dans le Projet et traités trop rapidement. Ils s'aggraveront cependant au cours des prochaines décennies, avec des conséquences économiques, sociales, politiques, éthiques.

C'est le cas de la presque totalité des pays européens, dont la France. Ce mouvement de déclin démographique, amorcé depuis plus de 20 ans, ne semble pas devoir ralentir ou même se stabiliser. Certaines hypothèses démographiques supposent

que la prise de conscience de ce déclin collectif devrait susciter à terme des comportements de redressement ; rien n'est moins sûr. Les raisons de ce déclin sont plus profondes : conception plus individualiste de la vie, matérialisme des sociétés de consommation et de l'"avoir plus", perte de confiance dans le futur face aux menaces possibles, manque fondamental d'espérance.

Pour la France, on notera aussi une baisse importante et continue de la nuptialité.

La Conférence du Caire pourrait être l'occasion, pour la France, de prendre une meilleure conscience de son difficile avenir démographique pour le XXIe siècle et d'envisager des mesures de redressement dont d'ailleurs les effets ne se feront sentir qu'à long terme.

8. Le Projet, qui envisage les vingt années à venir, ne fait aucune mention des découvertes possibles dans cet espace de temps à partir des recherches de biologie et de leurs répercussions sur la reproduction. La génétique humaine devrait connaître des perspectives nouvelles avec des incidences sur les populations. Des peurs (manipulations génétiques) et des espoirs (diagnostics et thérapies génétiques) naissent alors dès maintenant et pour le futur proche. D'où le besoin de fixer un cadre éthique à ces recherches et à leurs retombées, avec la création des comités de bioéthique (nationaux d'abord). Le Comité international de bioéthique de l'Unesco envisage de mettre au point des conventions internationales. L'Eglise est, elle aussi, concernée par ces recherches (tant dans les principes que pour les applications) qui touchent au bien commun de l'humanité.

9. Le Projet comporte un court chapitre sur l'information et l'éducation en matière de population. La Conférence du Caire devrait approuver le document beaucoup plus développé traitant de ce thème, préparé par la 27e Conférence générale de l'Unesco (novembre 1993) à la suite du Congrès international d'Istanbul (avril 1993).

En soulignant que "les questions de population sont au centre des problèmes majeurs de l'humanité et que l'éducation doit contribuer à leur solution", l'Unesco pose les principes d'une "éducation en matière de population" et fixe un cadre d'action pour le XXIe siècle. Il serait souhaitable que chaque nation - et donc la France - puisse mettre en oeuvre sans tarder les orientations éducatives, "en tenant compte des réalités socio-économiques et de la diversité des valeurs culturelles, philosophiques et religieuses de chaque société". Pour ces réalisations, une concertation d'objectifs et de moyens est alors indispensable entre les organisations éducatives, privées et publiques.



* *
*

Le Projet fait explicitement appel (ch. XI et XV) à la nécessaire coopération de tous les responsables de la société civile et, en particulier, des "chefs religieux". Cette discrète allusion aurait pu déjà suffire pour nous inciter à l'examen attentif du Projet et à faire connaître notre avis aux autorités gouvernementales.

L'ampleur des questions abordées par la Conférence du Caire, les enjeux que celles-ci posent pour l'humanité au XXI^e siècle, leurs implications éthiques et religieuses, la contribution spécifique que veut apporter le Saint-Siège, sont les motivations essentielles de notre démarche.

Nous souhaitons vivement que le Gouvernement français accueille nos réflexions comme une contribution positive aux débats de la Conférence du Caire et aux positions que la France prendra, par sa délégation ministérielle, dans la Déclaration générale de la France en séance plénière, dans les derniers débats pour la mise au point du Programme d'action et dans l'orientation du Message final que la Conférence envisage d'adopter.

Mgr Joseph DUVAL
Président de la
Conférence des Evêques de France